

Nouvelle initiative de l'École d'Action Ouvrière du Conseil Central

L'École d'Action ouvrière du Conseil central de Montréal vient de prendre une nouvelle initiative en organisant une série de cours sur la convention collective et la technique des négociations collectives.

Ces cours qui auront lieu tous les mardis soir à compter du 24 janvier débiteront par l'étude de la convention collective en général et se poursuivront les autres mardis par l'étude de ce que doit contenir une convention collective de travail ainsi que de la méthode et la préparation de la convention collective et la poursuite des négociations.

Cette première série de cours dont les responsables sont MM. Roland Thibodeau et Philius Peron ainsi que Mme Simone Gélinas se poursuivra jusqu'au 6 mars prochain en la salle des syndicats nationaux, 1231 est, rue Demontigny, aura lieu tous les mardis soirs à 8 h. p.m. et s'adresse principalement aux officiers de syndicat ainsi qu'à tous les membres qui désirent se renseigner sur la convention collective. Les épouses des syndiqués sont aussi cordialement invitées.

Le programme

Voici les dates de ces cours, les sujets traités chaque mardi soir ainsi que la liste des conférenciers:

- 24 janvier —
Qu'est-ce qu'une convention collective? (définition et buts) — Albert Côté, conseiller technique à la C.T.C.C.
- 31 janvier —
Que doit contenir une convention collective? (examen des

- principales clauses) —
7 février —
Que doit contenir une convention collective? (examen des principales clauses) —
14 février —
Que doit contenir une convention collective? (examen des principales clauses) —
Pierre Vadboncoeur, conseiller technique à la C.T.C.C.
- 21 février —
La négociation collective, instrument de la justice sociale. — Abbé J.-M. Lafontaine, aumônier du Conseil central de Montréal.
- 28 février —
La négociation collective (but — méthodes et préparation) — J.-P. Geoffroy, conseiller technique à la C.T.C.C.
- 6 mars —
Comment conduire les négociations? — Ivan Legault, vice-président du Conseil central de Montréal.

\$6.94 par semaine pour la nourriture de chaque Canadien

OTTAWA (CPA) — Une enquête conduite par le Bureau Fédéral de la Statistique dans 5 régions métropolitaines du Canada démontre que les familles de 2 à 6 membres dépensent en moyenne \$6.94 par personne par semaine pour la nourriture.

L'enquête qui couvre l'année 1953 a fait l'étude des dépenses de 200 familles dans les villes de Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver chaque mois de cette année-là et les familles furent sélectionnées parmi les revenus s'établissant entre \$1,800 et \$6,500.

1.—Chaque famille partage également son dollar d'achat de nourriture entre des vivres d'origine animale et d'origine végétale.

2.—Le dollar d'achat se partage comme suit: 11 cents pour les produits laitiers; 4 cents pour les oeufs; 11 cents pour les céréales et les pâtisseries; 22 cents pour la viande; 6 cents pour la volaille et le poisson; 6 cents pour les gras et les huiles; 16 cents pour les fruits et les légumes et 14 cents pour tous les divers; un autre 10 cents va pour les dépenses de repas pris à l'extérieur de la maison.

3.—Le coût de l'alimentation par personne décroît en proportion inverse du nombre de membres de la famille: une famille de deux personnes doit payer \$9.18 par personne tandis que les familles qui comprennent deux adultes et 4 enfants paient \$5.10 par personne.

4.—Les dépenses par personne augmentent aussi lorsque le revenu familial est plus élevé: les familles dans le groupe gagnant \$1,800 à \$2,399 dépensent \$6.39 par semaine tandis que celles qui gagnent \$4,800 à \$6,500 dépensent \$7.56 par semaine par personne.

Les couples à revenu élevé et sans enfant dépensent considérablement plus dans les restaurants que celles qui ont un revenu moindre ou qui ont plusieurs enfants: 14.6 cents du dollar de nourriture du groupe de \$4,800 et plus va aux restaurants et aux hôtels tandis que cette proportion baisse à 5.6 cents pour les familles ayant un revenu moindre que \$2,399.00; les familles de 3 adultes dépensent 12.4 cents dans les restaurants contre 6.4 cents pour les familles de deux adultes et de trois enfants.

C.T.C.C.



Vol. XXXII — No. 2

Ottawa, 20 janvier 1956

DANS LE PAPIER

Le gain et le rendement, seules préoccupations de la compagnie Price Bros.

JONQUIERE (D.N.C.)—Les représentants de la Compagnie Price Bros., de Jonquière, Kénogami et Riverbend, ont carrément rejeté les demandes des syndicats de ces trois moulins qui voulaient une convention collective sur la base du règlement intervenu il y a quelques semaines entre le Syndicat de la Pulpe et du Papier de Port-Alfred et la Consolidated Paper, division de Port-Alfred.

Un représentant syndical a déclaré que les négociateurs syndicaux ne pouvaient se rendre complices d'une compagnie capitaliste dans la force du mot et dont la pensée des représentants va encore plus loin que le régime lui-même. C'est pour cette raison que les syndicats ont dû faire le nécessaire pour que le ministre du Travail nomme immédiatement un président de tribunal d'arbitrage pour trancher ce litige.

Les 4 et 5 janvier 1956, à Kénogami, les négociateurs des trois syndicats accompagnés de deux représentants de la Fédération et de leur négociateur en chef M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., ont rencontré les représentants de la Cie Price et ont discuté de la possibilité de conclure un arrangement pour le renouvellement des trois conventions en cours.

Sur les points de moindre importance, une entente aurait pu être conclue mais ils

(Suite de la page 6)

La réduction de la semaine avec la pleine compensation dans le vêtement pour hommes

La Fédération nationale du Vêtement vient de demander la formation d'un tribunal d'arbitrage pour trancher le litige qui existe actuellement dans l'industrie du vêtement pour hommes et garçons.

La principale source de litige est sans contredit la demande syndicale pour obtenir la réduction de la semaine de travail de 44 heures à 40 heures avec la pleine compensation.

Le différend qui vient d'être porté à l'arbitrage implique quelque 1,200 travailleurs répartis dans les ateliers suivants: Fashion Craft et Rubin de Victoriaville; Elkin de Farnham; Gardner, E.-T. Coulombe, Garneau et Fils et Dorfman de Québec, toutes des entreprises qui se spécialisent dans la fabrication de vêtements pour hommes et garçons.

Outre la demande de la réduction de la semaine de travail avec la pleine compensation, les syndiqués ont aussi demandé deux fêtes chômées et payées de plus ainsi que l'établissement d'un fonds de pension à la charge des employeurs.

Les négociations pour la signature de ces conventions collectives

qui sont négociées séparément ont débuté en juillet 1955 et n'ont abouti à aucun résultat même avec l'intervention d'un conciliateur du ministère du Travail.

L'arbitre syndical dans ce litige est Me Marc Lapointe. Le président du tribunal n'a pas encore été désigné.

Le mémoire de la C.T.C.C. au Cabinet fédéral

La nouvelle loi sur l'assurance-chômage

Au cours de la dernière session, le Parlement a procédé à une refonte complète de la Loi sur l'assurance-chômage. La nouvelle loi n'est entrée en vigueur que le 1er octobre et il est encore trop tôt pour juger complètement de ses modalités d'application. L'augmentation des prestations permettra aux assurés de retirer un revenu un peu plus approprié aux conditions présentes.

Toutefois, la C.T.C.C. croit sincèrement que la loi actuelle reste sujette à un bon nombre d'améliorations et que certaines dispositions du nouveau texte sont injustes pour plusieurs catégories d'assurés. C'est pourquoi nous aimerions reprendre ici, en les résumant, certaines des remarques que nous avons faites le printemps dernier devant le comité des relations industrielles de la Chambre des communes.

X X X

Tout en reconnaissant que la loi doit être administrée sérieusement, la C.T.C.C. estime que, dans la nouvelle loi, tout comme dans les textes antérieurs, les préoccupations d'ordre actuariel l'emportent trop sur les véritables préoccupations sociales. Depuis quinze ans qu'il existe, le fonds d'assurance-chômage a recueilli au delà de deux milliards de dollars et, sur ce montant, les travailleurs en chômage n'ont touché qu'un peu plus d'un milliard. Si on regarde de près les placements de la Commission, on se rend compte que la sécurité sociale est un moyen de refinancement pour le gouvernement. La C.T.C.C. se réjouit certes que la Commission d'assurance-chômage fasse des placements sûrs — et cela s'impose aussi — mais elle considère que les sommes recueillies devraient d'abord servir à assurer aux sans-travail un pouvoir d'achat plus généreux.

Aussi, considérons-nous que les prestations régulières devraient être payées aux sans-travail aussi longtemps qu'ils n'ont pu réussir à trouver un emploi convenable. Si les contributions actuelles ne suffisent pas à assurer le paiement de prestations pendant toute la durée de chômage, la C.T.C.C. désirerait qu'une étude soit faite afin de connaître le niveau des contributions nécessaires pour atteindre cet objectif. Si l'augmentation des contributions pouvait demeurer dans des limites raisonnables, la C.T.C.C. favoriserait une formule selon laquelle le coût de l'assurance serait réparti à parts égales entre les travailleurs, les employeurs et le gouvernement.

X X X

La C.T.C.C. suggère qu'une troisième colonne de prestations soit ajoutée dans la loi actuelle. Le principe des prestations plus élevées est déjà admis en faveur du travailleur en chômage qui a des dépendants. Nous sommes d'avis qu'on devrait y prévoir une troisième colonne de prestations en ajoutant aux prestations des assurés avec dépendants la différence qui existe présentement entre les deux échelles, ce qui donnerait les chiffres suivants: \$10.00, \$15.00, \$19.00, \$23.00, \$27.00, \$31.00, \$35.00 et \$37.00 par semaine. Ces prestations seraient versées aux personnes en chômage ayant à leur charge un nombre de dépendants égal ou supérieur à celui de la famille moyenne au Canada.

X X X

La C.T.C.C. estime que les règlements sur l'assurance-chômage devraient prévoir que, dans le cas de grève ou de lock-out, le Service national de placement ne puisse en aucune manière être utilisé comme réservoir de briseurs de grève; qu'aucune entreprise mêlée à un conflit de travail ne puisse annoncer ses demandes de main-d'oeuvre sous l'autorité du Service national de placement; qu'aucun timbre d'assurance-chômage ne soit apposé dans le livret d'un briseur de grève, et qu'un conflit de travail, grève ou contre-grève, prenne fin le jour où une entente est conclue entre les parties.

X X X

La C.T.C.C. a appris avec satisfaction que le Cabinet, sur recommandation de la Commission d'assurance-chômage, a suspendu pour un an les règlements concernant les travailleurs saisonniers. Nous aurions préféré que ces règlements fussent définitivement abolis. L'expérience des prochains douze mois démontrera, sans doute, le bien-fondé de notre réclamation.

X X X

La C.T.C.C. regrette, enfin, que le Cabinet n'ait pas donné suite aux recommandations de la Commission concernant les restrictions particulières imposées aux femmes mariées. Nous aimerions connaître les raisons qui ont motivé l'attitude du Cabinet à ce sujet.

Comme par les années passées, lorsque l'épreuve du temps lui aura permis de juger de plus près le fonctionnement de la nouvelle Loi, la C.T.C.C. sera heureuse d'exposer à la Commission d'assurance-chômage son point de vue sur l'application de ses nouvelles dispositions.

L'AIDE AUX PAYS SOUS-DEVELOPPES

Dans son mémoire au gouvernement fédéral, la C.T.C.C. a demandé que l'on accorde encore une aide économique plus généreuse aux pays sous-développés.

Dans l'esprit de certains, on se demande encore pourquoi nous devons ainsi aider les autres quand tant des nôtres sont dans le besoin. Il y a une réponse à ce point d'interrogation. Dernièrement, le journal d'action catholique suisse, "Heim und Beruf" faisait la réponse suivante qui se passe de commentaires à la même question:

Le journal "Heim und Beruf" du mouvement féminin commente cet appel sous la forme suivante: Pourquoi avons-nous le devoir d'aider les masses prolétariées en Asie et en Afrique? La classe ouvrière suisse elle-même se trouve encore placée devant de nombreux problèmes. Mais on oublie trop facilement que nous appartenons au 10e de l'humanité qui vit dans des circonstances surpassant de loin celles que connaissent les autres populations du monde. Nous songeons trop peu au fait que dans les continents orientaux et méridionaux, des centaines de millions d'êtres humains souffrent toute leur vie de la faim ou de maladies incurables. Nous nous occupons trop peu de la situation des masses ouvrières et agricoles de ce continent livrées à une exploitation honteuse qui est aggravée par une industrialisation ultra-rapide. Nous sommes à peine conscients du fait que le communisme domine en ce moment 40% de la population mondiale et qu'on le retrouve partout dans les quartiers miséreux comme dans les usines, partout où il peut exploiter la situation malheureuse des masses pour semer dans leur coeur la haine et la révolte.

Cette dernière constatation ne doit pas nous inspirer une action dictée uniquement par la peur. C'est par amour du prochain que nous devons nous mettre au travail, croyant fermement que seul le christianisme est capable d'apporter le salut à ces millions de frères et de soeurs répandus dans le monde entier.

C'est notre devoir journalier de vivre la fraternité chrétienne et de la convertir en actes, et l'action missionnaire

L'action politique en Nouvelle-Zélande

(Voici le premier d'une série d'articles sur les relations qui existent entre les fédérations syndicales nationales et les partis politiques à travers le monde.)

par K. McL. Baxter, secrétaire de la Fédération du Travail de la Nouvelle-Zélande

WELLINGTON (CPA) — La Fédération du Travail de la Nouvelle-Zélande groupe plus de 225,000 des 300,000 travailleurs de la Nouvelle-Zélande et elle se compose d'unions de métiers et d'unions industrielles.

Le parti travailliste en Nouvelle-Zélande est l'arme politique des ouvriers syndiqués. Il a pris naissance dans le mouvement syndical pour se développer entre 1916 et 1935 alors qu'il occupa le pouvoir à compter de 1935 jusqu'en 1949.

La Fédération du Travail de la Nouvelle-Zélande n'est pas affiliée au parti travailliste; par contre les unions affiliées à la Fédération sont, dans la proportion de 60 à 70 p. 100 affiliées au parti travailliste et paient une cotisation de 20 cents par membre par année au parti. Notons cependant que la Fédération centrale a toujours appuyé, lors de ses congrès annuels, la politique du parti travailliste lorsqu'il était au pouvoir et aujourd'hui encore bien qu'il constitue le parti d'opposition.

La conscience politique

C'est le nombre élevé de grèves entre 1908 et 1913 ainsi que les crises économiques de 1922 et de 1930-35 qui a éveillé la conscience des travailleurs syndiqués au problème politique et leur a fait sentir le besoin plus grand de la justice économique et sociale. Bientôt les travailleurs ont réalisé qu'ils devaient faire la lutte et sur le plan industriel et sur le plan politique: l'amélioration des conditions de travail ainsi que le progrès social en général nécessitent une législation appropriée.

Sur le plan électoral

Avant 1935, les unions affiliées au parti travailliste, les travailleurs syndiqués dans les sections locales du parti travailliste formulèrent un programme politique, choisirent les candidats acceptables et firent campagne afin d'élire les candidats du parti travailliste.

La plupart des députés du parti travailliste qui furent élus au cours de la période de 1916 à 1938 possèdent une expérience syndicale.

Après la prise du pouvoir par le parti travailliste en 1935, le mouvement syndical s'est ingénié à faire amender les lois industrielles et sociales en vue d'augmenter le standard de vie des travailleurs et de la population en général.

Les gains obtenus

Favorables à la conciliation et à l'arbitrage, les travailleurs syndiqués obtinrent cependant les procédures de règlement des conflits industriels et les méthodes améliorées.

Dès 1936, les revendications syndicales placèrent l'accent sur la semaine de 40 heures de travail. Trois ans après, 90 p. 100 des travailleurs jouissaient de la semaine de 40 heures avec la pleine compensation. Aujourd'hui, la semaine de 40 heures est de règle avec le temps et demi pour les trois heures suivantes et le temps double pour les autres heures travaillées. Dans la plupart des industries, on paie le temps et demi pour le travail du samedi et le temps double pour le travail du dimanche.

Le gouvernement travailliste a aussi fait voter une loi accordant des vacances annuelles d'une semaine à tous les travailleurs ainsi que le paiement de 10 congés statutaires par année dans la plupart des industries.

La sécurité sociale

Une loi sur la sécurité sociale fut ensuite adoptée. Elle prévoit la constitution d'un fonds de sécurité sociale formé du paiement de 7½ p. 100 prélevé sur les salaires et les profits, et verse des compensations aux invalides, aux mineurs, aux veuves, aux enfants et aux personnes âgées. Chaque enfant reçoit \$1.50 par semaine jusqu'à l'âge de 16 ans; la pension aux vieillards est versée à l'âge de 60 ans tandis que la loi prévoit l'hospitalisation gratuite ainsi que le paiement de la presque totalité des frais médicaux. De 1935 à 1949, 30,880 maisons furent construites en vertu d'une loi de l'habitation.

Le parti travailliste fut défait en 1949 par suite du mécontentement causé par les mesures restrictives qu'occasionna la guerre. A l'heure actuelle, le parti travailliste détient 35 sièges dans une assemblée législative de 80 membres.

L'avenir du parti travailliste sera déterminé par les circonstances économiques et par la volonté et l'habileté des travailleurs syndiqués à éveiller de nouveau la conscience politique du peuple.

qui est proposée aux travailleurs catholiques peut devenir le pont qui surplombera les abîmes séparant actuellement les races et les continents.

Voilà pourquoi le mouvement s'adresse à tous

ses membres et à tous les travailleurs et travailleuses de la Suisse. En apportant tous et toutes notre petite obole nous porterons un témoignage aussi fraternel qu'efficace.



Les mises à pied à Arvida

Les travailleurs congédiés par l'ALCAN à Arvida s'inscrivent au bureau de l'Assurance chômage de Jonquière

CHEZ LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La Cité violerait la clause d'ancienneté

SHAWINIGAN (D.N.C.) — Le surintendant des travaux de la Cité de Shawinigan aurait violé dernièrement la convention collective de travail protégeant les employés en effectuant des suspensions temporaires qui ne respectent pas la clause d'ancienneté de la convention.

Par ailleurs, M. Geo.-Etienne Hébert, agent d'affaires de ce syndicat nous informe également que des employés ont été déplacés de leurs fonctions sans justification.

Une rencontre a été ménagée entre les représentants syndicaux et le Conseil de ville de Shawinigan afin de régler ce litige.

A Shawinigan-Sud

Les négociations qui ont débuté entre le syndicat des employés et la corporation de Shawinigan-Sud le 26 octobre dernier lors de la première rencontre, n'ont cessé de tourner en rond par suite de l'attitude inconciliable des représentants municipaux qui n'ont trouvé rien de mieux, lors de la dernière rencontre du 5 janvier que de suggérer une augmentation de 5 cents l'heure, ce qui aurait porté le salaire horaire à 80 cents l'heure pour le journalier, soit un salaire hebdomadaire de \$35.20 par semaine de 44 heures.

L'échevin Huard de cette municipalité et qui est un syndiqué convaincu n'a pas craint de qualifier de "ridicule" l'offre patronale et il n'a pas été lent à comprendre que de telles propositions ne sont pas de nature à rapprocher les parties.

Il est à souligner que pour le même travail les municipalités environnantes comme la ville de Shawinigan paient leurs journa-

liers \$1.30 l'heure, celle de Grand-Mère les paie \$1.15 et celle de La Tuque les paie \$1.29.

Matawin Textile

On nous informe que le syndicat de la Matawin Textile vient de dénoncer la convention collective qui existe présentement. Une assemblée générale de tous les syndiqués est cédulée pour cette semaine alors que les travailleurs mettront la main aux amendements à apporter à la convention collective qui expire le 25 février prochain.

A la Laiterie Shawinigan

En présence du conciliateur du ministère du Travail, deux griefs ont été réglés d'une façon satisfaisante pour les travailleurs de la Laiterie Shawinigan. Une allocation de salaire qui existait avant la signature de la convention collective de travail a été maintenue parce que la convention prévoit le maintien des conditions de travail et de salaire supérieures qui existaient avant la convention.

D'autre part, l'évaluation d'une nouvelle tâche a valu une augmentation de \$2.00 par semaine à un autre employé de cette entreprise.

Shawinigan Chemicals

A la Shawinigan Chemicals, on annonce que la première séance de négociations entre les représentants syndicaux et patronaux aura lieu cette semaine. Comme on le sait, la convention collective de travail expire le 7 février prochain et le syndicat a déjà fait connaître à la compagnie quels sont les amendements qu'il désire apporter à la convention.

Canadian Carborundum

Au Canadian Carborundum, le syndicat se prépare à dénoncer la convention collective qui expire le 3 avril prochain. En vue de la préparation de ces amendements, tous les soirs de cette semaine, les délégués des différents départements se sont réunis afin d'étudier le prochain projet de convention.

HULL-OTTAWA

Les imprimeurs font appel à un conciliateur

Entente avec les employés de bureau du journal "Le Droit" et ceux de la radio (CKCH)

Le Syndicat de l'Industrie de l'Imprimerie du diocèse d'Ottawa, affilié à la Fédération des Métiers de l'Imprimerie et à la C.T.C.C., nous fait part de la signature de deux conventions de travail dans ce groupement. Deux autres en sont encore au stage des négociations.

Section des Employés du Bureau Le Droit (Ottawa)

Cette section vient de signer une avantageuse convention de travail de deux ans qui procure à ses membres une augmentation moyenne annuelle de 8 p.c., une réduction des heures de travail et une classification des fonctions.

Les membres du comité négociateur étaient, du côté syndical, MM. Armand Trépanier, René Poirier et Mlle Cécile Despard. Du côté patronal, M. Dorius Barsalou, chef du personnel, et M. Jean-Robert Bélanger, chef de la comptabilité.

Employés de radio Poste CKCH (Hull)

Ce groupement a également signé un contrat de travail de deux ans. Parmi les principaux avantages, notons une augmentation annuelle de 10 p.c., détermination des fonctions que chacun est appelé à remplir dans cette profession, etc., etc.

Les membres du comité négociateur étaient, du côté syndical: MM. Gilbert Hérard, Lionel Duval et Mme J.-P. Sanche; du côté patronal, M. J.-P. Lemire, gérant du poste.

Imprimerie Leclerc (Hull)

Les membres de cette Section sont encore en pourparlers pour le renouvellement de leur con-

vention de travail. Cependant les membres ont touché des réajustements de salaire, même si la convention n'est pas encore signée. Il reste encore quelques points techniques et des questions de principes à régler. Le comité négociateur de ce groupement se compose du côté syndical, de MM. Armand Morin, Armand Trépanier, Julien Massé et M. Bélisle; du côté patronal, de M. Conrad Charlebois, directeur gérant; M. François Massé, surintendant des ateliers et M. Robert Lefebvre, chef de la composition.

Section industrielle du journal Le Droit (Ottawa)

Cette section, groupant tous les employés de l'imprimerie du journal Le Droit, tant du journal que du commercial, a décidé de faire appel à un conciliateur ontarien pour tâcher de solutionner l'impasse dans laquelle se trouvent les deux parties en cause. En effet, les représentants du Syndicat de l'Industrie de l'Imprimerie et du Syndicat d'Ouvriers Sociales Ltée, après plusieurs séances de négociations, n'ont pu en venir à une entente sur les questions en litige.

MM. Armand Morin, président général, Armand Trépanier, agent d'affaires, Henri Bernier et Yvon Desjardins, représentaient la Section au cours des discussions.

MM. Dorius Barsalou, chef du personnel et J.-Robert Bélanger étaient les porte-paroles du Syndicat d'Ouvriers Sociales Limitée.

M. Armand Morin, directeur régional de la C.T.C.C. et premier vice-président de la F.M.I.C., représente cette dernière dans les négociations.

L'opinion de "l'Action Catholique"

Les salaires sont insuffisants à la Dominion Textile

Dans une édition précédente, nous avons reproduit le rapport minoritaire de l'arbitre syndical, Me René Chaloult, de même que nous avons cité de larges extraits du plaidoyer du procureur syndical, Me Marc Lapointe, en ce qui concerne la question des salaires à la Dominion Textile.

Qu'il nous suffise de rappeler ici que les travailleurs et leurs organisations professionnelles demandaient une augmentation de salaire de 10 p. 100 tandis que la Dominion Textile, pour ne pas être en reste réclamait une baisse de 5 p. 100.

Le juge Achille Pettigrew, président du tribunal d'arbitrage, a décidé dans sa sagesse qu'il ne pouvait pas accorder les demandes syndicales mais par contre, il n'a pas voulu, non plus, se rendre aux exigences de la Dominion Textile et a préconisé le statu quo.

Sous le titre "Une grève qu'il importe de prévenir", le Dr Louis-Philippe Roy, rédacteur en chef de l'Action Catholique de Québec, publiait en décembre dernier un article appuyant les revendications syndicales des travailleurs du textile.

Voici comment s'exprime le Dr Roy:

Nous avons examiné de notre mieux les rapports majoritaire et minoritaire du tribunal d'arbitrage. Or une chose saute aux yeux: l'insuffisance des salaires payés aux ouvriers du textile.

La compagnie devrait admettre qu'elle ne paie pas le salaire vital alors qu'elle peut et doit le faire.

Le Bureau fédéral de la Statistique, au mois d'octobre 1954, établissait à \$52.74 le salaire nécessaire à une famille moyenne. Or le salaire moyen payé est de \$44.40. Il y a donc un écart de \$8.34 que seule une augmentation de plus de 18 pour cent pourrait combler. Mais les employés demandent une augmentation de 10 pour cent seulement.

Cette exigence est légitime et la compagnie a les moyens d'y satisfaire.

Légitime?... Comment en douter en face des statistiques citées plus haut et en face aussi de la réalité. J'en appelle à tous ceux qui ont une famille. Où allons-nous actuellement avec 44 dollars par semaine? Une famille ouvrière de cinq, six ou sept personnes: peut-elle vivre décemment sans s'endetter? Evidemment non à moins de se priver sur le nécessaire.

D'autre part, à l'enquête du tribunal d'arbitrage, la Dominion Textile n'a pas tenté d'établir qu'elle n'a pas les moyens de payer. Par ailleurs, les faits prouvent que la situation financière est excellente nonobstant la crise des toutes dernières années. Les profits ont été moindres sans doute, mais les actionnaires ont retiré cependant des dividendes convenables, lesquels dividendes furent même plantureux dans le cas des détenteurs dont les actions avaient été multipliées plusieurs fois.

La Dominion Textile a-t-elle parcouru tout le chemin qu'elle peut et doit parcourir pour rencontrer les exigences du syndicat?

Le salaire familial dû à tout ouvrier adulte

On prétend parfois que dans cette industrie employant un certain nombre de jeunes filles et de jeunes gens, l'argumnt du salaire familial imposé comme minimum par la doctrine sociale de l'Eglise ne vaut pas.

Il y a là dangereuse équivoque. Le salaire familial n'est pas dû seulement à l'ouvrier qui possède une famille, mais à tout employé adulte, à tout ouvrier normal, consciencieux, compétent.

La valeur du travail à laquelle doit être proportionné le salaire est basée sur les qualités du travailleur et sur la raison pour laquelle l'homme travaille.

La loi générale c'est que l'homme est appelé à fonder un foyer. Son travail doit lui fournir les moyens de fonder son foyer et, dans les conditions normales, pourvoir à la subsistance des siens.

Ne confondons pas famille moyenne et famille normale. N'allons jamais considérer comme anormale une famille de huit, dix, douze enfants. Ce n'est plus une famille MOYENNE, d'accord; mais c'est toujours une famille NORMALE si on y respecte les lois divines.

Hélas! dans les conditions actuelles, on doit se contenter le plus souvent de réclamer comme salaire familial, le salaire nécessaire pour faire vivre une famille MOYENNE, le père, la mère et trois enfants. Dans l'ensemble (car il y a des salaires plus bas comme il y a des salaires plus élevés) une industrie ordinaire doit en toute justice payer un salaire moyen équivalant au salaire familial.

Comme le salaire familial s'établit actuellement au Canada, à \$52.74 par semaine, toute industrie ordinaire doit y tendre progressivement. Or, nonobstant les quelques difficultés des deux ou trois dernières années, l'industrie textile ne peut invoquer misère et pauvreté pour tirer de l'arrière et refuser le salaire familial. Le faire ce serait oublier tout un passé de grande prospérité.

Louis-Philippe ROY.

TEXTILE

AUGMENTATION DES EFFECTIFS SYNDICAUX MALGRE L'ABOLITION DE LA RETENUE SYNDICALE

Prise de conscience des travailleurs de la Dominion Textile dans tous les centres — Deux assemblées enthousiastes à Magog et à Sherbrooke dimanche

Les travailleurs de la Dominion Textile des moulins de Magog et de Sherbrooke semblent bien décidés à faire respecter leurs droits et à obtenir justice de la compagnie. L'attitude provocatrice de la compagnie qui, en fin de décembre dernier, décidait de ne plus effectuer la retenue syndicale, s'est finalement retournée contre elle car les travailleurs sont de plus en plus convaincus que la Dominion Textile veut détruire leur organisme professionnel.

1,200 travailleurs aux assemblées

Il y avait plus de 600 travailleurs présents à l'assemblée organisée par le Syndicat de Magog dimanche dernier dans le sous-sol de l'église Saint-Patrice. Une foule aussi nombreuse assistait à l'assemblée organisée par l'Association des Travailleurs du Textile de Sherbrooke dans le sous-sol de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc.

De nombreux orateurs, dont M. Jean-Robert Ouellet, vice-président de la C.T.C.C. ont pris la parole au cours de ces deux assemblées.

Augmentation des effectifs

Non seulement les travailleurs sont-ils décidés à s'acquitter eux-mêmes de leurs cotisations syndicales en faisant les démarches nécessaires mais un fait intéressant à noter, c'est que certains travailleurs qui n'avaient pas encore joint les rangs de leur organisme négociateur, joignent actuellement les rangs des syndicats du Textile tant à Magog qu'à Sherbrooke.

A Magog, M. Jean-Paul Coulombe, organisateur de la C.T.C.C. à Magog révélait au cours de l'assemblée de dimanche après-midi que 127 nouveaux membres avaient demandé leur adhésion au syndicat depuis le mois de décembre de sorte que les effectifs atteignent à l'heure actuelle plus de 85 p. 100; par ailleurs, à la fin de l'assemblée de dimanche après-midi, une dizaine de travailleurs demandaient aussi leur adhésion au syndicat de Magog.

On se fait respecter

Dans les deux centres de Sherbrooke et de Magog, les syndiqués ont décidé de se faire respecter même si la compagnie ne veut pas à l'heure actuelle renouveler la convention collective.

A Sherbrooke, M. Raymond Gagnon, organisateur de la C.T.C.C., a révélé que le syndicat avait mis sur pied son comité de grève qui était exclusivement composé de membres du syndicat. Il n'y a donc aucune raison de prétendre, de préciser M. Gagnon que les travailleurs de Sherbrooke sont menés par des étrangers.

On a aussi ajouté que les travailleurs n'accepteront pas des augmentations de tâche. A Magog, les travailleurs syndiqués ont refusé de travailler avec des travailleurs que la compagnie avait importés de l'extérieur tandis qu'une équipe a décidé de demander une rencontre avec la compagnie pour une révision des tâches et un rajustement de salaires. Il est à remarquer que ce problème est actuellement à l'arbitrage depuis deux ans mais que l'arbitre n'a pas encore rendu de décision. La compagnie s'est déclarée prête à rencontrer les intéressés pour discuter ce problème.

Echec de la Dominion Textile

Dans son allocution à Magog et à Sherbrooke, M. Ouellet a souligné l'échec de la Dominion Textile qui espérait briser les deux syndicats avant le début de 1956. Au contraire, la compagnie doit se rendre compte aujourd'hui, de dire M. Ouellet, que loin d'avoir réussi à vous diviser et à détruire vos syndicats, vous êtes plus unis que jamais et vos syndicats sont de plus en plus une force agissante qui bientôt aura raison de l'obstination de la Dominion Textile.

Les désirs des travailleurs

Après avoir rappelé que les grosses compagnies, dont la Dominion Textile n'ont que le désir de voir fructifier leurs capitaux et de faire des profits et verser de plantureux dividendes à leurs actionnaires, M. Ouellet a déclaré que le désir des travailleurs, c'est de participer à la prospérité générale, de jouir de la production qui est l'oeuvre de leur collaboration avec le capital.

M. Ouellet a démontré à l'aide de statistiques fédérales et de données préparées par le directeur du Service des recherches de la C.T.C.C. M. Marius Bergeron que le budget familial nécessaire pour une famille moyenne au Canada s'établit à \$66.00 par semaine.

Les travailleurs qui ne gagnent pas ce salaire, a-t-il ajouté doivent se priver des nécessités de la vie ou s'ils en jouissent, c'est que leurs enfants travaillent dans les usines au lieu de parfaire leurs études, que leur épouse travaille en dehors au lieu de rester au foyer, que les travailleurs eux-mêmes doivent faire des travaux extérieurs pour boucler leur budget, travailler le samedi ou le dimanche ou bien... faire des dettes.

Or, dit-il, les travailleurs devraient avoir le moyen de jouir du niveau de vie que leur permet actuellement la production canadienne.

Devoir de s'unir

Pour atteindre cet objectif, les travailleurs doivent être en mesure d'exiger des entreprises qui les emploient un salaire équitable en échange du travail qu'ils fournissent dans la production.

Quand cette phase de redressement économique sera accomplie, il y aura lieu de regarder s'il n'y a pas lieu d'apporter d'autres réformes économiques et sociales pour permettre à tous et à chacun de bénéficier des fruits de la production qu'apporte la collaboration du capital et du travail.

Pour cela, de dire, M. Ouellet, les travailleurs ont le devoir de s'unir. Autrefois, explique-t-il, le travailleur isolé, par le seul effort de ses capacités physiques et sa volonté pouvait jouir d'un standard de vie moyen. Mais aujourd'hui, le travailleur isolé n'est pas capable d'obtenir justice des employeurs. Et s'il vient à perdre son emploi, il est possible qu'il demeure des semaines et des mois sans travail.

Les travailleurs doivent aussi être prêts à jouer leur rôle sur tous les plans et participer collectivement à l'élaboration de la politique des organismes municipaux, provinciaux et du pays. Qu'un travailleur isolé réclame une diminution de taxes ou une commutation d'impôt, il ne réussira pas. Mais si tous les travailleurs sont unis, ils pourront faire voter des lois leur accordant une protection suffisante.

A Magog, l'assemblée était sous la présidence de M. Gérard Vachon, vice-président du syndicat, tandis que M. Albert Jacques présidait l'assemblée de Sherbrooke.

Ce dernier, après avoir souhaité la bienvenue à une délégation du syndicat de Magog, a eu des paroles élogieuses à l'endroit de la C.T.C.C. qui fournit aux syndicats concernés des organisateurs compétents et actifs.

Trois-Rivières

L'Union Nationale Catholique des Plombiers des Trois-Rivières, Inc. a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le mandat 1955-56.

Les officiers élus sont: MM. Gaston Fleury, président; Robert Paquette, vice-président; Robert Bellefeuille, secrétaire; Emilien Tellier, trésorier; Antoine Asselin, secrétaire adjoint; Edgar Marois, trésorier adjoint; Robert Trudel, gardien; Léonard Plante, sentinelle.

MM. Gaston Fleury, Emilien Tellier, Robert Bellefeuille et Robert Paquette ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières et district.

Monsieur Edgar Marois a été nommé délégué au fond mortuaire.

Les élections ont été présidées par Monsieur Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

DRUMMONDVILLE

Démenti aux avancés de la Dominion Textile

Un porte-parole syndical, M. Paul Morin, agent d'affaires du syndicat des travailleurs du textile de Drummondville, a démenti lundi les prétentions de la Dominion Textile à l'effet qu'un groupe de travailleurs de cette entreprise ne se soit pas présenté au travail lundi de la semaine dernière.

On sait qu'à l'heure actuelle, un conciliateur du ministère du Travail tente de résoudre le différend survenu la semaine dernière lorsque la compagnie Dominion Textile a refusé de donner du travail à une équipe de 200 ouvriers, sous le prétexte qu'ils avaient cessé de travailler le jour précédent.

Le contremaître du département avait demandé à un travailleur de faire du temps supplémentaire. Ce dernier refusa. Au cours de la discussion qui s'ensuivit, les autres employés du département, au nombre de 200, se joignirent au groupe. Le contremaître, craignant des pertes, arrêta les machines, à 1h. a.m., prétendant qu'il s'agissait d'une grève.

Les ouvriers restèrent cependant sur les lieux du travail; à 6h. a.m., à la demande de leur agent d'affaires qui venait d'être mis au courant de la situation, les ouvriers reprirent leur travail et le continuèrent jusqu'à 7h. a.m., heure d'arrivée de l'équipe suivante.

Le lendemain, les travailleurs se présentèrent à l'heure accoutumée pour reprendre leur travail mais on les avertit qu'il n'y avait plus de travail pour eux.

Un conciliateur provincial tente de régler ce différend, mais le porte-parole syndical nous a déclaré que les ouvriers avaient refusé de se rendre aux exigences de la compagnie pour le retour au travail.

FORCE SYNDICALE

M. Morin ajoute que les travailleurs sont plus unis que jamais et ne s'en laissent pas imposer par l'attitude de la compagnie.

Rappelons qu'au mois de décembre, une équipe de 75 travailleurs avait cessé le travail à cette filature.

Concernant la perception des cotisations syndicales que refuse de faire la Dominion Textile, M. Morin ajoute que les travailleurs ont pris en main ce problème et que plusieurs d'entre eux ont même payé trois et six mois à l'avance.

Le droit des syndicats d'agir sur la politique

CITE DU VATICAN (C.C.C.)—L'"Osservatore Romano", quotidien du Vatican, a défendu le droit qu'a une association catholique d'ouvriers italiens de préconiser un programme législatif.

Le journal a répondu à une attaque faite contre l'Association catholique des ouvriers italiens (ACLI) par le "Courrier du soir" de Milan, feuille indépendante

qui favorise un programme modéré.

Un rédacteur du "Courrier", Panfino Gentile, a accusé l'ACLI d'avoir des tendances impérialistes, ajoutant que cette association, formée "à titre de mesure préventive contre le virus communiste", aurait dû être dissoute quand le danger du communisme s'est dissipé en Italie.

Au lieu de cela, dit-il, le syndicat d'inspiration catholique a étendu le champ de ses activités, adopté un programme politique et tâché d'influer sur le gouvernement.

L'"Osservatore Romano" a répondu que les travailleurs ont autant le droit d'exercer leur influence en politique que n'importe quelle autre classe sociale. Il a précisé que les travailleurs catholiques ont particulièrement le devoir de veiller à ce que la moralité chrétienne soit observée dans les domaines économique et social.

Bureau : MA. 2121
Domicile : TU. 2839

Fernand Pion
Courtier d'assurances

Représentant la Société d'Assurance des Caisses Populaires et autres.
507 Place d'Armes, Suite 600
MONTREAL



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

SHERBROOKE

M. René Gosselin rejette les calomnies du maire Nadeau et demande une mise au point

M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile, vient de déclarer qu'il est absolument faux qu'il ait incité les travailleurs de Domil et de Paton de Sherbrooke à déclarer une grève de sympathie en faveur des travailleurs de la Dominion Textile.

Le maire Nadeau aurait porté cette accusation lors de la rencontre entre les autorités municipales et les représentants de l'Association des Employés du Textile de Sherbrooke, le 3 janvier courant.

M. Gosselin a qualifié les accusations du maire Nadeau de "calomnies et lui a demandé de faire une mise au point dans le journal "La Tribune" qui rapportait les accusations de M. Nadeau, le 4 janvier dernier.

Interrogé samedi par un journaliste du journal La Tribune de Sherbrooke au sujet du démenti fourni par M. René Gosselin, le maire Nadeau n'a pas voulu faire de commentaires.

Texte de la lettre

Voici le texte de la lettre qu'adressait, le 12 janvier dernier, M. René Gosselin au maire de Sherbrooke.

Un compte rendu de "La Tribune" de Sherbrooke daté du 4 janvier 1956 m'a mis au courant des calomnies suivantes que vous auriez faites à mon endroit, à savoir: que j'aurais incité les travailleurs des compagnies Paton et Domil à faire une grève de sympathie en faveur des travailleurs de Dominion Textile. C'est absolument faux. J'ai rencontré les ouvriers de Domil la dernière fois pour discuter uniquement de leurs problèmes en juin 1955. Quant aux employés de la compagnie Paton, ma dernière rencontre avec eux remonte à l'année 1954.

Vous auriez même déclaré que si je n'avais pas quitté la ville de Sherbrooke, vous m'auriez fait chasser. En vertu de quel droit m'auriez-vous fait chasser, monsieur le maire ?

Croyez-vous grandir dans l'estime de vos concitoyens, en attaquant avec lâcheté un représentant ouvrier, qui n'était pas présent à la réunion du 3 janvier dernier pour réfuter vos faussetés. Personnellement, je connais assez bien la population de Sherbrooke pour affirmer qu'elle n'accepte pas la calomnie envers qui que ce soit, pas même un représentant ouvrier.

Quand on veut accuser quelqu'un, on devrait, il me semble, avoir le courage de le faire en sa présence, n'est-ce pas Monsieur Nadeau, qu'on pouvait s'attendre à mieux de la part du premier magistrat de la ville de Sherbrooke ?

J'ose espérer, monsieur le maire, que vous aurez la décence de faire une mise au point sur "La Tribune" pour réfuter ces faussetés qui ont été publiées dans le journal à la suite de vos déclarations.

Bien à vous,

RENE GOSSELIN,
président général,
65, rue Sainte-Thérèse,
Granby, Qué.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Situation au 30 novembre 1955

PASSIF

Envers le public:	
Dépôts.....	\$618,920,041
Divers.....	4,198,066
	<hr/>
	\$623,118,107
Envers les actionnaires:	
Capital, réserve et profits inaffectés.....	21,877,367
	<hr/>
	\$644,995,474

ACTIF

Disponibilités de caisse.....	\$ 98,077,378
Obligations et actions.....	236,883,325
(ne dépassant pas le cours actuel)	
Prêts commerciaux et autres avances.....	300,021,401
(déduction faite des provisions pour pertes éventuelles)	
Immeubles sociaux et divers.....	10,013,370
(déduction faite des amortissements)	
	<hr/>
	\$644,995,474

COMPTE PROFITS ET PERTES

Profits de l'exercice finissant le 30 novembre 1955, déduction faite du versement au Fonds de pension du personnel et des affectations aux réserves latentes à même lesquelles il a été pleinement pourvu aux créances mauvaises et douteuses et aux moins-values du porte-feuille.....	\$ 3,585,089
Moins:	
Amortissement des immeubles sociaux.....	\$ 599,926
Provision pour impôt fédéral sur le revenu.....	1,381,024
	<hr/>
	1,980,950
Profits nets, déduction faite des affectations ci-dessus.....	\$ 1,604,139
Dividendes.....	\$ 735,000
Dividende spécial de 20¢ par action.....	140,000
	<hr/>
	875,000
Report à nouveau.....	\$ 729,139
Solde créditeur du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1954.....	148,228
	<hr/>
Solde créditeur du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1955.....	\$ 877,367

Le président,
CHARLES ST-PIERRE

Le gérant général,
ULRIC ROBERGE



TRAVAIL ET FOYER

LA MISÈRE DES TRAVAILLEURS

"De la misère, chez nous? Allez raconter cela à d'autres. Il y a bien quelques cas de misère mais ce sont des exceptions. La majorité des familles des travailleurs ont la télévision, le frigidaire, la radio. Moi, je n'appelle pas cela avoir de la misère."

Cette affirmation que j'ai surprise l'autre jour au hasard d'une conversation m'a portée à réfléchir. C'est vrai que chez nous la misère n'est pas la même que celle de l'Inde par exemple ou de quelque autre pays qu'on appelle "sous-développé". C'est encore vrai que les véritables cas de misère vus sous l'angle; "ne rien avoir à se mettre sous la dent" peuvent être considérés comme des exceptions. Mais, encore là aucune enquête ne nous révèle cette détresse. Nous ne sommes pas pressés de connaître l'ampleur de cette misère-là. Notre appareil de sécurité sociale est surtout conçu pour recevoir, pour répondre à des demandes qui sont faites, et non pour aller au devant

du véritable problème.

Mais, je pense qu'il est faux de nier la misère ouvrière parce qu'elle est différente de celle d'autres pays. Et, se satisfaire la conscience avec cette affirmation superficielle; de l'absence de la misère chez les nôtres.

La misère ouvrière est liée au statut, à l'état ouvrier. On ne peut l'évaluer en terme de calories, de revenus, de possession ou d'appareil de télévision. Mais, en regard d'un type d'homme vivant dans telle époque, sous tel régime. Et, aussi en regard d'une certaine façon de se comporter dans la société, dans les rapports avec les institutions politiques et autres.

Le travailleur, homme et

femme, n'a de lien que celui de sa famille ou celui de sa religion. Il n'a d'attache nulle part. Aujourd'hui, il travaille dans un chantier maritime, demain, dans le bâtiment, après, où il aura la chance de trouver de l'ouvrage. Ses amitiés subissent le même sort, amitiés de travail ou de quartiers. On compte sur lui pour tout; r ajustement économique, etc. Il va où sa présence est demandée de Sept Îles, à Kitimatt et il offre une chose que des milliers d'autres ont également: une force-travail.

Plus que cela. En général, le travailleur n'est pas propriétaire. Il n'a donc aucun lien direct avec l'administration municipale, la commission scolaire, la fabrique. Il ne connaît rien de ce qui s'y passe et se sent rarement touché par leurs décisions. En quelques heures, il peut faire son paquet et partir. Le coin de terre qu'il a occupé ne gardera aucune trace de son séjour. Le milieu non plus. C'est pourquoi on le traite sans justice, ni considération.

Il n'y a pas de chômage chez-nous? Allez le demander aux soixante mille personnes qui étaient en chômage l'hiver dernier! Allez le demander à tous ceux qui ont un emploi! Ils vous diront, en employant des mots, des anecdotes différents, qu'ils n'ont aucune assurance que demain sera comme hier, qu'une mise à pied peut survenir au moment où ils s'y attendent le moins, par exemple après avoir acheté une maison, ou pendant qu'ils sont à l'hôpital, etc., qu'une erreur, une maladie involontaire peut leur mériter un congédiement. La vie ouvrière est une vie d'insécurité, d'angoisse où toute décision, tout engagement est le départ vers une nouvelle aventure.

Il serait trop long ici de parler de la misère ouvrière dans l'exécution même du travail, la peur du vieillissement, des changements, des nouvelles méthodes qui vous déclassent, en un mot, du progrès qui a pour conséquence de vous faire reculer, de vous enlever un métier appris et maîtrisé après des années de peines et de tension.

En ce début d'année, nous

Le gain et...

ont rencontré une opposition inexplicable de la part des représentants de la compagnie sur les points suivants: Une clause équitable de règlement des griefs individuels comme collectifs, une clause qui garantirait un minimum de sécurité en regard de l'ancienneté des ouvriers de ces moulins et un minimum de sécurité syndicale.

Les salaires

Quant aux salaires, la compagnie reste sur les positions prises lors de la conciliation, soit une offre de 5 p. 100 rétroactive au 1er mai 1955 et une augmentation de \$0.01 l'heure pour les travailleurs d'équipes rétroactive également au 1er mai 1955. Cette augmentation de 5 p. 100 ne s'appliquerait au moulin de Jonquières qu'à la condition que le syndicat accepte une réduction des heures sans pleine compensation, c'est-à-dire avec une baisse de la paye hebdomadaire.

Quant aux rajustements pour les hommes de métiers, la compagnie consentirait à continuer l'étude commencée depuis près de trois ans sans parler pour le moment des taux qui devront être établis. Cette étude commencée n'a donné aucun résultat concret à ces travailleurs et ils ne sont pas prêts à la continuer sans autre garantie.

Quant aux demandes particulières pour les moulins de Jonquières et de Kénogami, la compagnie ne les considère pas comme matière à négociations générales et lorsque les négociateurs de ces deux moulins ont voulu rencontrer les autorités locales pour en discuter, ils ont essuyé un refus catégorique de la part des responsables locaux.

Cette longue et pénible discussion de près de 10 heures a convaincu les négociateurs du bien-fondé des demandes syndicales car ils ont été à même de constater par les arguments apportés par la compagnie, que les travailleurs de ces trois moulins n'ont aucune sécurité d'emploi quelles que soient leurs années de services pour la compagnie. De plus, les travailleurs n'ont aucune chance de défendre avantageusement leur griefs tant et aussi longtemps que leurs conventions collectives de travail comporteront la clause "19" actuelle qui dit ceci: "Dans tous les cas, la décision de la compagnie sera finale".

La sécurité syndicale

Quant à la sécurité syndicale, la compagnie s'objecte même à la moindre des clauses, soit celle de la retenue syndicale volontaire et révocable.

Dans leurs demandes les trois syndicats désiraient une clause nouvelle prévoyant que les em-

entendons toutes sortes de pronostics. Les économistes, les sociologues et les politiciens y vont de leurs commentaires et de leurs boniments. Que nous disent-ils? Que l'année qui vient de s'écouler a été la plus prospère depuis la fin de la guerre, que l'année qui vient verra certainement un ralentissement, sensible surtout dans le deuxième semestre. Que nous réserve l'avenir si déjà des gens qu'on dit sérieux et qu'on écoute, n'ont pas autre chose à donner à notre espérance?

Renée GEOFFROY.

(Suite de la page 1)

ployés qui auraient mérité des réprimandes mineures, verraient ces mauvaises notes effacées de leur dossier après une conduite exemplaire de deux années. La compagnie par son gérant de division, rejeta cette demande en expliquant "que celui qui tue son prochain, même si c'est la première fois, mérite d'être pendu et en fait, après procès, il est pendu". Par ce simple raisonnement, vous pouvez voir où en est la compagnie Price avec ses ouvriers. Allez jusqu'à comparer un manquement de se rapporter au travail à un crime de meurtre, voilà quelque chose qui nous dépasse, et pourtant c'est là l'argument du gérant de la division de Price Brothers pour les trois moulins.

Quant à l'ancienneté, la compagnie considère comme l'homme plus compétent pour une promotion, celui des ouvriers qui a eu l'avantage de faire le travail pendant quelques jours même s'il ne fait que commencer à travailler pour la compagnie. Ainsi, à la suite de la réduction des heures dans ces trois moulins, tous ceux qui ont été appelés à remplacer un employé ou à compléter la journée régulière d'un compagnon de travail sont plus compétents, selon la compagnie, que tous les autres qui ont de nombreuses années de service. Et pour cette raison, elle lui donnera une promotion de préférence à d'autres.

De plus, d'après l'interprétation de la compagnie, tout travailleur méritant une promotion doit posséder les aptitudes nécessaires pour devenir gérant d'un moulin avant qu'il soit reconnu comme qualifié à un grade supérieur. C'est dire que, d'après ce raisonnement, même si l'employé est capable de remplir la tâche au moment précis de la promotion, la compagnie fait enquête afin de savoir si ce même employé peut devenir contremaître, surintendant ou gérant. Dans cet ordre de raisonnement vous vous imaginez facilement comment il se fait que chez Price, vous trouvez des hommes de 5, 10, 15, 20 ans de services qui ont encore la même occupation qu'ils avaient au début et que la compagnie embauche et fait passer les jeunes avant les plus anciens. En définitive, ce raisonnement de la compagnie ne respecte nullement l'effort personnel, la durée de service et les responsabilités familiales des individus. Le gain et le rendement sont les seules préoccupations de la compagnie Price. La personne humaine est complètement mise au rancart lorsqu'il s'agit de produire du papier.

Saint-Jean

Lundi soir, les barbiers-coiffeurs de Saint-Jean et Iberville se réunissaient pour leur assemblée annuelle. Après avoir pris connaissance du rapport financier de l'année et avoir discuté de différents projets dans le meilleur intérêt du groupement, on procéda à l'élection d'un nouvel exécutif pour la prochaine année.

M. Lionel Roux agissait comme président des élections qui ont donné le résultat suivant:

Président, M. Emile Lanoue; 1er vice-président, M. C. Tétrault; 2e vice-président, M. Conrad Dupuis; trésorier, M. P.-E. Messier; archiviste, M. Ernest Laroche; directeurs, MM. Raymond Authier, pour les patrons, et G. Tremblay, pour les employés.

BAS DE NYLON

AVEC COFFRET A BIJOUX **90c**



Voici une offre réellement sensationnelle pour anniversaire ou cadeaux de fêtes. Une paire de Bas Nylon, de première qualité, d'une valeur de \$1.50, de couleur neutre ou Bas Blancs pour Gardes-Malades. Chaque paire est contenue dans un joli coffret à bijoux.

Vous obtiendrez une paire de ces superbes bas en incluant dans une même enveloppe, \$0.90 avec un bouchon d'un de nos 15 produits Mathieu (SIROP, NERVINE, INHALATEUR MATHIEU, etc.). Postez-nous le tout en donnant la couleur, la peinture, votre nom et adresse en lettres carrées. Nous n'acceptons pas de C.O.D. ni de chèques. L'offre expirera le 1er janvier 1957.

La Cie J. L. MATHIEU Ltée, Sherbrooke

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
155, boul. Charest-Est, Québec
Tél. 4-4631

CCCL BRIEF TO FEDERAL GOVERNMENT

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

On part sur le bon pied

Un bon exemple de l'intérêt que prennent les syndiqués au fonctionnement de leur union s'est manifesté la semaine dernière lorsque tous les délégués de département sans exception ont pris part à la réunion organisée à leur intention. Il est permis de dire que l'on part sur le bon pied au début de cette nouvelle année. Puisse ces bonnes résolutions persévérer toute l'année 1956.

Une série de victoires

Nous ne devons pas manquer d'offrir nos félicitations à notre équipe de hockey qui a réussi à battre toutes les autres équipes du circuit et qui occupe actuellement la première place du classement. C'est dire que nos joueurs méritent l'encouragement de tous les travailleurs de la Vickers en assistant aux joutes de notre équipe.

L'opinion d'un psychiatre

"Ce n'est pas le travail mais l'attitude du contremaître qui cause les dépressions nerveuses dues au travail, dans la plupart des cas." C'est ce que vient de déclarer un psychiatre éminent

devant l'Association Médicale américaine à Boston, la semaine dernière. Il s'agit du Dr Jackson E. Smith, de l'Université du Nebraska qui a fait enquête sur 91 cas à partir du journalier jusqu'aux vice-présidents de diverses compagnies. Il a critiqué l'attitude patronale d'être prompt à blâmer leurs subordonnés et de ne jamais les féliciter.

Des remerciements

M. Matthew della Malva, membre de notre exécutif et qui est confiné actuellement à l'hôpital, vient d'exprimer ses remerciements pour le panier de fruits que lui a fait parvenir la M.B.A. et il a chargé de cette tâche, M. Gerry Fitzsimmons, membre du Comité des visiteurs aux malades. Le confrère malade se trouve hospitalisé en la chambre 1029 de l'Hôpital général de Montréal sur l'Avenue des Cèdres.

On veut un meilleur service

Un fort groupe de travailleurs de la Canadian Vickers ont demandé au syndicat de faire des pressions auprès de la Commission du Transport de Montréal en vue d'obtenir un meilleur service pour les travailleurs de la Vickers qui ne possèdent pas d'automobile et qui doivent regagner leur domicile en tramway ou en autobus. Le syndicat a promis son intervention.

Health Facts

An estimated 15.1% of all Canadians see their doctor or visit a clinic only once during the year, 8.1% do so twice, and successively smaller proportions do so more often. Some 56.8% of the populace do not see their doctor or visit a clinic during the year.

Canadians average 122 hospital stays per 1000 population in a year, the average for women (145 per 1000) far surpassing the average for men (100 per 1000). By age groups, the lowest averages are for males of 15 to 24 (55 per 1000) and males of 25 to 44 (66 per 1000) and the highest for females of 25 to 44 — the main child-bearing ages — (185 per 1000) and females of 15 to 24 (142 per 1000).

The Use Of Our Natural Resources

After studying the problem of unemployment, the C.C.C.L. Union in its annual presentation to the Federal Government Cabinet revealed to the authorities that this problem is related to the national utilization of our natural resources.

Actually, Canada is an exporter of raw materials which help to balance our International trade and commerce.

But what will happen when we run out of natural riches? The C.C.C.L. recommends that we utilize our present products in order to stabilize the employment issue in our land and which would go a long way towards cushioning the actual unemployment crisis which confronts us every year.

And finally, the C.C.C.L. has demanded that the Government take advantage to exploit our natural resources with the collaboration of Canadian capitalists.

The Utilization Of Our Natural Resources

To this question of unemployment is attached under certain aspects, the problem of the exploitation of the natural resources of the country. Even if this exploitation comes first under the provinces, we believe that it has reached such magnitude that it becomes necessary to consider this question on the national level.

A study, even superficial, of the present economic structure of Canada shows that, in spite of the increase in its population, our country still remains in a large measure a producer of raw materials. These raw materials are exported most of the time unmanufactured. We understand that this cannot be avoided as concerns the field of agriculture, particularly as regards the production of cereals.

We believe that, in several other sectors of the economy, it would be possible and even easy to have in this country even factories of processing. This is particularly true in the sector of basic metals. This is a sector where the consequences are the most serious. The abundant mineral riches of the Canadian substratum should be inasmuch as possible processed in Canada which owns, in addition, the hydraulic power resources needed for the installation of vast ironworks. It should not be forgotten that this is a case of riches which cannot be reproduced.

Even if they are very abundant and they are far from having been entirely inventoried, the fact remains that the richest lodges are being worked. At a moment when Canada, a young

country facing a bright economic future must rely on all its immense resources to provide for the needs of a population which is rapidly increasing, does it not risk to find itself in a state of inferiority if it has already disposed of its best sources of supplies? This is a question which workers ponder on very seriously together with businessmen, economists and scientists.

ST-BRUNO

Après la signature de la convention collective entre la Chaîne Coopérative et le syndicat, les membres tenaient une grande assemblée générale à Saint-Bruno.

On procéda aux élections sous la présidence de M. Roch Tremblay, agent d'affaires. Voici le résultat de ces élections.

M. Alphonse Gravel a été réélu président, M. Ben it Saint-Pierre a été élu vice-président. Puis, au poste de secrétaire-archiviste, l'assemblée choisit M. Gaston Larouche et au poste d'assistant secrétaire-archiviste, M. Bertrand Tremblay. Mlle Yolande Bouchard fut élue trésorière.

Enfin, les membres suivants furent élus directeurs: MM. Gérald Hémond, Guy Martel, Laurier Gagnon, Paul-Aimé Bouchard et Claude Paradis.

Au cours de cette même assemblée, les membres ont décidé unanimement de monter la contribution syndicale à \$2.00 par mois pour tout le monde. Cela veut dire une hausse de \$1.00 pour les hommes et de \$1.50 pour les filles.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur: GERARD PELLETIER

Rédacteur: FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS CANADA

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

Nos correspondants

Les personnes suivantes ont été désignées par les organismes intéressés pour faire parvenir des nouvelles au journal Le Travail:

Conseil Central de Shawinigan:

Raynald Drolet, agent d'affaires, 537, 5e Rue, Shawinigan.

Conseil Central de Sherbrooke:

M. Jules Pichette, agent d'affaires, 66, rue Gordon, Sherbrooke.

Conseil Régional Saguenay-Lac-Saint-Jean:

Me Robert Auclair, C.P., 264, Chicoutimi.

Conseil Central de Victoriaville:

M. Maurice Béliveau, agent d'affaires, 6, avenue du Collège, Victoriaville.

Conseil Central du diocèse d'Ottawa:

M. Gilles Loiselle, 177, rue Laurier, Hull.

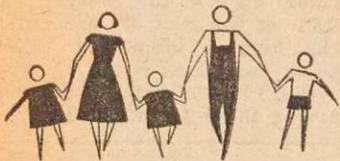
Conseil Central des Trois-Rivières:

M. André Montour, 983, rue Royale, Trois-Rivières.

Nous prions les centres qui n'ont pas encore répondu à notre demande, de le faire le plus tôt possible; par ailleurs, les syndicats voulant faire connaître leurs activités, sont priés de communiquer directement avec la rédaction du journal LE TRAVAIL ou avec notre correspondant local.

LA REDACTION

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTE DU QUÉBEC

HAZY HERB



New Session Of Parliament Opened :

Little Unexpected Legislation Proposed

OTTAWA (CPA) — A forecast of legislation to provide for women to receive equal pay with men for equal work was one of the few bright spots to lighten the otherwise drab Speech from the Throne presented at the opening of the third session of Canada's 22nd Parliament. The speech, which outlines proposed government policy during the session, contained predictions of few measures which have not either already been implemented or, at least, widely discussed and forecast.

The equal pay bill, which apply to about 75,000 women working in industries under federal labor jurisdiction such as transportation, communications, banks and inter-provincial concerns, while not necessarily of great significance itself should give the lead to private business in extending the 'equal pay' principle.

Other significant measures outlined in the Speech are:

1. Guarantees on bank loans of up to \$1,500 for farmers on stored grain. This went into effect last November.
2. Payment of storage and interest charges on wheat held by the Canadian Wheat Board "over and above its normal carryover levels".
3. Sharing, with the provinces, of relief costs when unemployment in the provinces exceeds a certain level. This would confirm the proposals put before the Dominion-Provincial Conference last year and now reported to have been accepted by three provinces.
4. Construction, in conjunction with the Ontario government, of the \$119,000,000 'northern Ontario bridge' of the trans-Canada pipeline. This section of the line, between the Manitoba boundary and Kapuskasing, Ont., is considered uneconomic by Trans Canada Pipe Lines Ltd. which plans to build the remaining sections of the \$350,000,000 line between Alberta and eastern Canada.

5. Measures to increase federal payments for some parts of the Trans-Canada Highway in order to speed completion of the trans-continental link.
6. Amendments to the National Housing Act to increase the amount of money available for home-building loans and to increase assistance for slum clearance.

The general legislative program outlined in the Speech does not necessarily include all the legislation that the government intends to introduce during the session. The government may propose extra measures any time before the expected prorogation date of mid-june as it did last session in the case of increases in judges' salaries.

It appears obvious from the government proposals that the Liberals are trying to keep controversial items for the present session down to a minimum. Such measures as the Defence Production Act extension and the Quebec tax proposals, which led to strong attacks on the government from opposition members, were disposed of last session, well in advance of the next general election. The government has no wish to add to its already numerous problems on such subjects as wheat, trade generally and the gas pipeline at this time by proposing further contentious measures.

Since the election is expected to be held some time in 1957, the government will probably hold more popular items of legislation — such as, perhaps,

some move towards health insurance — over until next year. This would tend to offset the kudos which are generally won by the opposition parties in the pre-election session.

The present standing in the House is Liberals 170, Conservatives 53, CCF 23, Social Credit 15, and Independents 4.

MONTREAL Legal Action Against Quality Garment Co.

An application has been made to the Labor Relations Commission for the setting-up of legal proceedings against the Quality Garment Company of Montreal whom the National Clothing Federation CCCL has accused of bad faith in refusing to negotiate a collective labor agreement.

This action has been announced by Angelo Forte, Federation president who claims that although his union received certification of union recognition, some weeks ago, no acknowledgment to a union request for a meeting has been answered by the company.

The CCCL clothing union secured an injunction against the company the latter part of November forbidding the Quality Garment Company from using any acts of intimidation against any employee who wished to join the union.

The injunction remains in force until to-day, January 20 when the case will come up in court.

Some time ago the International Ladies Garment Workers Union, (AFL) signed an agreement with the company.

The law stipulates that a contract signed with a union which has not been previously certified by the Quebec Labor Relations Board, becomes null and void upon the granting of certification to another union.

"We are fully determined", said Mr. Forte, "to take all legal and necessary action at our disposal to protect the liberties of this particular group of workers."

"It is deplorable", Mr. Forte added, "that a union such as the International Clothing Workers would take such a step which is against the interests of these workers."

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Off to a Good Start

A good example of union solidarity was shown at the recent Stewards Meeting held in our union hall. The complete roster of Stewards were in attendance and a full agenda of union business was conducted and passed. The members, by attending this meeting in such great numbers, testified to their interest in their union at the outset of a New Year. Congratulations.

Winning Streak

While on the subject of congratulations may we extend our best wishes to our hockey team who are enjoying real success by trimming all the opposing teams they have played this season. The boys deserve your full support. Attend the games and root for Canadian Vickers Hockey Team. They certainly deserve it.

Psychiatrist Blames Bosses

"It's not the work but the boss who causes nervous breakdowns from 'over work,' in most cases", a leading psychiatrist told an American Medical Association meeting in Boston last week. Dr. Jackson A. Smith, of the University of Nebraska Medical College, reported on 91 such cases, ranging all the way from laborers to company vice-presidents. He criticized bosses who constantly knock and never praise.

Executive Member Ill

Brother Matthew Della Malva of our executive has been confined through illness in the New Montreal General Hospital and when visited last week by Gerry Fitzsimmons of the Sick Visiting Committee, asked Gerry to convey his sincere thanks for the beautiful basket of fruits which was sent him by the M.B.A. Brother Fitzsimmons also

expressed the hope that some of his fellow workers will visit this sick member. Matthew is in Room 1029 of the New Montreal General Hospital on Cedar Avenue.

Ask For Action

We have received several requests from employees of Canadian Vickers Limited asking us to contact the Montreal Transportation Commission with a view of securing better service for the hundreds of Vickers employees who do not own cars and have to depend on reaching their homes by tramway or bus. We agree with these employees that service is a foreign word to the powers that be at the M.T.C. But we'll get working on it immediately.

Health Facts

The average number of days spent in hospital in a year increases with age from 1,099 per 1000 population under 15 (excluding newborn the figure is only 644 per 1000) to 3,737 per 1000 population 65 and over. Females average 1,849 days per 1000 versus 1,609 per 1000 for males. Related only to those actually hospitalized, the average number of days is 16,916 per 1000 or about 17 days per person. Many more females than males are hospitalized, but the average number of days per 1000 males hospitalized (19,541) is substantially more than the average per 1000 females (15,123).

About 510,000 Canadians or one in every 27 undergo operations during a year. These include 4% of the women and 3.5% of the men. By age group, the highest proportion undergoing operations is among those under 15 (4.3%) and the lowest among those 15 to 24 (2.9%).

Health Insurance Program

Another Voice

The Canadian and Catholic Confederation of Labor has added its voice to a general chorus of Canadian labor federations in advocating a nationwide health insurance program.

Hitherto, the CCCL has ignored this issue in its annual briefs to the government — presumably because of its predominantly Quebec makeup. Any suggestion of national control in the health field is apt to run up against prevailing provincial feeling.

However, the Catholic federation's proposal is qualified in a way which may pacify autonomist sentiment. Administration of the insurance program jointly financed by Ottawa and the provinces would be in the hands of the provincial governments.

The brief, which covers a wide range of other topics, from income taxes to the flag issue, may not greatly hasten the advent of national health insurance, but it adds one more to a rising mountain of recommendations and requests.

The Herald, January 10, 1956.

THERE'S ONE IN EVERY OUTFIT ... BY KALLAS

HE HAS DEFINITE OPINIONS ON:

ALL POLITICIANS ARE CROOKS!
GOVERNMENT

WHY VOTE? IT'S ALL FIXED!!
ELECTIONS

GANGSTERS CONTROL THEM!
UNIONS

THE CYNIC — WHEN HE SMELLS FLOWERS HE LOOKS AROUND FOR A FUNERAL —

COPYRIGHTED: LABOR FEATURES